



COMMUNE DE HENANSAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Le 6 juillet 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le jeudi 2 juillet 2026 par voie dématérialisée s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de monsieur Yvonnick GOUAULT, Le Maire.

En présence de : GOUAULT Yvonnick, Maire

Mme PESTEL Charline, MEHEUT Guillaume, LOSCOS-LLAURADO Marie-Paule, adjoints,

FAVREL Serge, BOURDEL Stéphane, FAY Julie, BERTRON Julie, ANDRIEUX Julien, FRONTIN Flavie, ROLL Laura, BAUDET Tanguy, M. OBRY Florian, Mme BESNARD Justine, conseillers.

Absents excusés ayant donné procuration : BENARD Camille donne pouvoir à BAUDET Tanguy

Secrétaire de séance : BOURDEL Stéphane

2026-010 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : GOUAULT Yvonnick

Lors de sa séance du 2 juin 2026, Lamballe Terre & Mer a créé 4 commissions communautaires, permanentes, intitulées comme suit :

- Commission Performance publique et Innovation (*Ressources humaines, Administration Générale et Achats durables, Finances, Risques et numérique, Conseil de développement*),
- Commission Lien social et Bien vivre (*Cohésion sociale, Enfance jeunesse, Petite enfance, Culture et Tourisme, Sports et santé*),
- Commission Préservation et production des ressources (*Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritime*),

- Commission Développement territorial et Cadre de vie (*Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale, Services aux citoyens*)

Ces commissions sont composées ainsi :

- Chaque commune doit être représentée dans chaque commission
- Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire,
- Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire
- En dehors du(des) conseiller(s) communautaire(s) titulaire(s), afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires
- Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal

La loi impose, par principe, le scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une élection ou une nomination. Toutefois, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le scrutin secret, le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder à cette élection/désignation par scrutin secret. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-090 du 2 juin 2026, créant ces quatre commissions et fixant leur composition,

Considérant

- Que la commune de HÉNANSAL compte 1 siège au Conseil communautaire,
- Que M. Yvonnick GOUAULT, conseiller communautaire titulaire, est affecté à la commission Performance publique et Innovation

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas procéder par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions obligatoires internes et autres structures extérieures citées ci-dessus,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- **DESIGNE** pour siéger au sein de la :
 - o Commission « Lien social et Bien vivre », Charline PESTEL, conseillère communautaires suppléante,
 - o Commission « Préservation et production des ressources », Guillaume MEHEUT, conseiller municipal, adjoint au maire,
 - o Commission « Développement territorial et Cadre de vie », Marie-Paule LOSCOS-LLAURADO, conseillère municipale, adjointe au maire,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à Hénansal, Le 6 juillet 2026

Le président de séance,
séance,
Yvonnick GOUAULT, Le Maire
Conseiller

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 022-212200778-20260706-2026_010-DE

Stéphane BOURDEL,